

Mauritania

Loi n 2008-011 du 27 Avril 2008 portant Code minier

TITRE PREMIER : PRINCIPES GENERAUX

Chapitre I: Définitions et champ d'application

Chapitre II : Classification des gites de substances minérales

Chapitre III : Forme et repérage miniers et de carrière

Chapitre IV : Des titres miniers et de carrières

TITRE : DU REGIME DE LA RECHERCHE MINIERE

Chapitre I: Du permis de recherche

Chapitre II : Des zones promotionnelles et zones réservées

TITRE III : DU REGIME DE L'EXPLOITATION MINIERE

TITRE IV : DE LA PETITE EXPLOITATION MINIERE

Chapitre I : Du permis de petite exploitation minière

Chapitre II : Relations entre le titulaire du permis de petite exploitation minière et les tiers

Chapitre III : Exploitation et abandon

TITRE V : RELATIONS DU TITULAIRE D'UN TITRE MINIER AVEC L'ETAT

TITRE VI : RELATIONS DU TITULAIRE D'UN TITRE MINIER AVEC LE PROPRIETAIRE DU SOL

TITRE VII : DES CARRIERES

Chapitre I : Classification

Chapitre II : Des carrières industrielles

Chapitre III : Des carrières artisanales

Chapitre IV : Des dispositions communes aux carrières industrielles et aux carrières artisanales

Chapitre V : Des relations entre l'exploitant d'une carrière et l'État

Chapitre VI : Des relations du titulaire d'une carrière avec le propriétaire du sol

TITRE VIII : DES DECLARATIONS DE FOUILLES ET DE LEVES GEOPHYSIQUES ET GEOCHIMIQUES

TITRE IX : DES DROITS, TAXES, REDEVANCES ET IMPOTS DIVERS

Chapitre I : Des droits de douanes à l'importation

Chapitre II : Des droits rémunérateurs et des redevances minières

Chapitre III : De la taxe sur la valeur ajoutée

Chapitre IV : De certains impôts et des exonérations de ces impôts

TITRE X : DU TRAITEMENT DES PROVISIONS, DES FRAIS D'INTERETS, DE L'AMORTISSEMENT ET DES PERTES

Chapitre I : Du traitement des provisions pour travaux de réaménagement et de réhabilitation

Chapitre II : Du traitement des frais d'intérêt

Chapitre III: Du traitement de l'amortissement et des pertes

TITRE XI: DES INFRACTIONS ETPENALITES

TITRE XII: DES DIFFERENDS ET DE L'ARBITRAGE

TITRE XIII : DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

Loi n. 2008-011 du 27 Avril 2008 portant Code minier

L 'Assemblée Nationale et le Senat ont adopté

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit ;

TITRE PREMIER : PRINCIPES GENERAUX

Chapitre I: Définitions et champ d'application